

Paris, le 6 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pôle emploi et l'UIMM *La Fabrique de l'Avenir* signent un accord de partenariat pour relever le défi des besoins en recrutement dans l'industrie

Pôle emploi et l'UIMM *La Fabrique de l'Avenir* ont signé ce jour un accord partenarial visant à développer leur collaboration au service de l'emploi et des recrutements dans l'industrie.

Chaque année et jusqu'en 2025, les entreprises de la métallurgie doivent en effet recruter 110 000 personnes pour satisfaire leurs besoins en main-d'œuvre. En 2017, ce sont plus de 300 000 offres d'emploi globalement dans l'industrie qui ont été recueillies sur pole-emploi.fr, soit 9 % des offres déposées. Une dynamique qui se confirme en 2018 avec une augmentation de 27 %ⁱⁱ des projets de recrutement.

C'est pour recruter les profils dont ces entreprises ont besoin que Pôle emploi et l'UIMM *La Fabrique de l'Avenir* signent aujourd'hui un plan d'actions national partagé visant à approfondir leur collaboration sur deux axes fondamentaux :

- l'information et la communication sur les métiers et leurs opportunités ;
- la recherche de candidats.

Hubert Mongon, Délégué général de l'UIMM, a affirmé : « *La signature de cet accord est une nouvelle étape importante pour répondre aux besoins en recrutement dans l'industrie. Les difficultés rencontrées par les entreprises industrielles représentent un risque pour la croissance de notre secteur. Ce nouveau partenariat qui vient renforcer les multiples collaborations entre nos entités sur le territoire, va nous permettre de conjuguer encore mieux nos expertises.* »

Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi, a affirmé : « *La formation et l'approche par compétences sont des leviers essentiels pour réduire les difficultés de recrutement exprimés par les entreprises. Nos 4300 conseillers dédiés aux entreprises sont mobilisés pour répondre à cet enjeu. En 2017, ce sont 2,9 millions d'offres d'emploi qui ont été pourvues sur les 3,2 déposées chez Pôle emploi. Des recrutements qui ont donné satisfaction à 92% des employeurs et qui démontrent l'efficacité de services proposés.* »

Parmi les actions prévues dans le plan d'actions signé ce jour :

- L'information et la communication :
 - Pôle emploi et l'UIMM élaboreront ensemble une communication externe principalement à destination des demandeurs d'emploi valorisant les métiers et l'attractivité du secteur de l'industrie. Les agences se feront également le relais de la promotion des métiers et opportunités du secteur de l'industrie.
 - Pôle emploi référencera les futurs services numériques de l'UIMM sur l'Emploi Store, plateforme lancée par Pôle emploi en juillet 2015 agréant plus de 300 services numériques gratuits afin d'accompagner la recherche d'emploi.
- La recherche des candidats :
 - Pôle emploi mobilisera ses 4300 conseillers dédiés à la relation entreprise afin de satisfaire les besoins en recrutement qui lui seront confiés par l'UIMM.
 - l'UIMM incitera ses adhérents à recourir au dispositif d' « Immersion en entreprise » afin de faire découvrir leurs métiers et d'initier des recrutements.
 - Pôle emploi, l'UIMM et l'Observatoire de la Métallurgie assureront la promotion d'une approche par les compétences auprès des entreprises afin de contribuer à l'évolution des pratiques de recrutements.
 - Pôle emploi mobilisera un dispositif de recrutement innovant pour les offres difficiles à pourvoir : la Méthode de recrutement par simulation (MRS), dont l'UIMM assurera la promotion auprès de son réseau emploi-formation et des entreprises de la branche. Un Comité de pilotage et de suivi national, réunissant des représentants de l'UIMM et de Pôle

emploi, établira un bilan annuel de mise en œuvre de l'accord, prenant en compte ses déclinaisons régionales.

- Une déclinaison territoriale de cet accord, au plus près du terrain :
 - Cet accord partenarial a également pour objectif d'être décliné en région par les acteurs locaux (UIMM territoriales, Pôles emploi régionaux et autres acteurs) sur des actions et engagements opérationnels au plus près du terrain.
 - Un bilan quantitatif et qualitatif sur les actions et engagements prévus dans cet accord national sera réalisé. Il recensera également le nombre de déclinaisons régionales de l'accord, l'état des relations et actions mises en œuvre dans les territoires et établira une compilation des informations et données opérationnelles remontées par les correspondants régionaux de chacun des réseaux.

A propos de l'UIMM La Fabrique de L'Avenir :

L'UIMM La Fabrique de L'Avenir représente 42 000 entreprises industrielles, celles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, et de l'aéronautique, celles du spatial et du ferroviaire, de l'électrique et de l'électronique, du nucléaire et enfin des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 10 fédérations professionnelles et 59 chambres syndicales territoriales. Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.

Fin juin 2017, l'UIMM a fait évoluer son identité en l'adossant à La Fabrique de l'Avenir, démarche collective des fédérations de l'industrie pour porter, auprès des Français, le message positif d'une industrie de solutions. L'UIMM La Fabrique de l'Avenir veut témoigner du rôle moteur qu'elle entend jouer au service de l'industrie et des Français.

@uimm

A propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est le premier acteur de l'emploi en France. En 2017, ce sont 4,1 millions de demandeurs d'emploi qui ont retrouvé un emploi.

Depuis 2015, 4300 conseillers sont dédiés à l'accompagnement des entreprises dans le cadre de leurs recrutements. En 2017, ce sont 2,9 millions d'offres d'emploi qui ont été pourvues sur les 3,2 déposées chez Pôle emploi. Ces recrutements ont donné satisfaction à 92% des employeurs.

Contacts presse :

Pôle emploi

Marjorie Aubert

marjorie.aubert@pole-emploi.fr / +33 (0)1 40 30 63 46

UIMM La Fabrique de l'Avenir

Mickael Soria

mickael.soria@havas.com / +33 (0)6 07 63 78 33

ⁱ Observatoire paritaire des métiers de la métallurgie

ⁱⁱ Etude BMO 2018